



Entretien d'une vallée du littoral par un couple de vaches Highland Cattle à Guimaëc (29)



Nerz Evit Ober

Contact : Dominique Bourgès (adjointe) - guimaec.mairie@wanadoo.fr - tél. mairie : 02 98 67 50 76
Entretien du 17 novembre 2011 avec E. Houbbron (Bruded)

Le contexte : un littoral particulièrement préservé

Commune rurale du Trégor finistérien, Guimaëc, avec ses 970 habitants, compte 10 kilomètres de littoral. Celui-ci est resté vierge grâce à diverses mesures de préservations prises dès les années 1970. Les municipalités qui se sont succédé se sont toutes montrées sensibles à la préservation de ces richesses naturelles et la nouvelle municipalité, élue en 2008, est plus que jamais investie dans un développement durable et solidaire. La commune a ainsi bénéficié en 2010 du Trophée Zéro Phyto, décerné par la Région Bretagne, pour sa gestion des espaces verts. C'est dès 1993 que la mairie a acquis un couple de vaches Highland d'Ecosse pour l'entretien de la vallée de Trobodec, intégrant un site appartenant au Conservatoire du Littoral et dont la gestion incombe à la commune.



Vue du sentier littoral

Valoriser la vallée du Trobodec



La surface dédiée au pâturage, de près de 2 hectares, est particulièrement riche d'un point de vue de la faune et de la flore. Son entretien était auparavant assuré uniquement par l'Ulamir. L'idée d'utiliser des vaches des Highlands est venue à la fois de l'association de la vallée de Trobodec, du musée rural situé en haut du site, et aussi des élus.

Pour tous, l'objectif est resté le même : valoriser cette vallée, en utilisant un entretien écologique et qui procure également un attrait touristique.

Pour entretenir ce site, un couple de vaches est suffisant, il faut même procurer aux bovins un espace supplémentaire pour les nourrir correctement. La mairie loue ainsi à un particulier la prairie qui prolonge le site. Il serait en effet difficilement envisageable de déplacer les vaches à travers les routes et sentiers.



Le moulin du Trobodec

Aménagements nécessaires et suivis requis



Le site a dû être clôturé (poteaux de bois + fils électrifiés - l'électricité est fournie par le musée). Récemment, un couloir de contention a été construit (construction en bois), afin de faciliter les interventions vétérinaires. Parmi ces interventions on compte des prises de sang annuelles, et l'immatriculation du veau. Des soins supplémentaires peuvent également être requis lorsqu'un animal tombe malade.

D'un point de vue de la nourriture, des compléments alimentaires sont procurés régulièrement (foin), ainsi que de l'eau, issue de la petite rivière qui longe le site, versée manuellement dans des bacs.

Aujourd'hui, ce sont les employés communaux qui s'occupent des bovins et entretiennent les clôtures. Les élus partagent également ces tâches, en particulier au moment des soins vétérinaires.



Les dépenses financières annuelles sont donc les suivantes :

- ▶ Foin : environ 500€ par an
- ▶ Immatriculation du veau : 24€
- ▶ Groupement de Défense Sanitaire (la mairie se doit de se déclarer comme éleveur et payer une cotisation au DGS + une contribution à la Caisse Nationale de Solidarité Santé Animale) : 22 €
- ▶ Prise de sang : 22€
- ▶ Location de la prairie : 600€ (surestimé par le loueur)

A ces frais doivent être ajoutés des frais occasionnels (frais sanitaires en cas de maladie, aménagements et entretien de la clôture). La vente du veau rapporte 500€, même si depuis deux ans, la mairie rencontre des difficultés à trouver un acheteur (augmentation des offres). Au final, malgré le gain également sur le volume horaire de l'agent, les dépenses engendrées sont vraisemblablement supérieures à celles qui seraient occasionnées par un entretien mécanique. Mais le gain écologique et l'attraction touristique suscitée par la présence de ces vaches écossaises reste pour les élus un gain bien plus important...

